

**Communiqué du conseil des ministres
du mercredi 10 juillet 2024**

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

JEUDI 11 JUILLET 2024

1604

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Mali

**Levée de la suspension
des activités politiques**



... Secteur minier au Mali : Adoption de quatre projets de décret pour renforcer le cadre réglementaire



La Maison de la Justice de Mopti : Un Projet Clé pour le Renforcement de l'Infrastructure Judiciaire

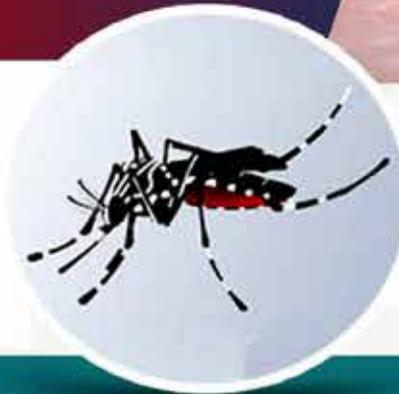
Dengue

Maladie causée par un virus du genre *Flavivirus*, transmis par la piqûre du moustique femelle appelé *Aedes aegypti*

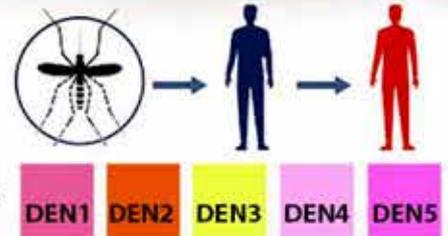


CAUSES

Piqûre du moustique femelle *Aedes aegypti*



5 sérotypes du virus de la dengue



SYMPTÔMES

Temps d'incubation :
4 à 10 jours après la piqûre



DENGUE CLASSIQUE

- Fièvre élevée (de 38°C à 40°C)
- Maux de tête
- Fatigue
- Douleurs dans le corps
- Forte fatigue
- Eruption cutanée (rash)
- Douleur derrière les yeux

- Douleurs musculaires et articulaires
- Nausées et vomissements
- Taches rouges sur le corps
- Douleurs abdominales (surtout chez les enfants)
- Durée : 2 à 7 jours

DENGUE HÉMORRAGIQUE OU DENGUE SÈVÈRE

- Symptômes de la dengue classique
- Intenses maux de ventre ou douleurs abdominales
- Agitation ou léthargie (sommolence)
- Vomissements qui persistent, avec ou sans présence de sang
- Cyanose
- Soit excessive et bouche sèche
- Difficultés respiratoires

- Pouls rapide ou faible
- Hépatomégalie douloureuses
- Extrémités froides, peau pale, froide et humide
- Chute de tension (hypotension)
- Saignements de nez, des gencives ou sous la peau
- Taches rouges sur la peau

TRAITEMENTS & VACCIN



Un vaccin est disponible*



Paracétamol



Repos



Anti-inflammatoire



ATTENTION : n'utilisez pas de médicaments à base d'acide acétylsalicylique (Aspirine)

BONS CONSEILS & PRÉVENTION



Consultez toujours un médecin en cas de dengue



Faites vous vacciner contre la dengue*



Éviter l'eau stagnante

Mettez du chlore dans les piscines



Utilisez un spray anti-moustique

*Le vaccin est disponible dans certains pays, mais réservé aux personnes déjà infectées par la maladie

P. 13



P. 15



P. 22



UNE

Mali : Levée de la suspension des activités politiques

P. 4

BREVES

Retrait des pays de l'AES : La CEDEAO brandit épée et carotte

P. 12

Œuvres sociales à Kita : l'école B de Badingo dispose désormais d'un château d'eau

P. 12

Rôles et Responsabilités des Magistrats dans la Lutte contre le Travail Forcé, l'Esclavage

P. 13

et la Traite des Personnes : Le ministre Kassogué a présidé un symposium Régional

P. 13

Affaire Me Bathily : Les inquiétudes d'un avocat

ACTUALITES

Commune de N'Gabacoro : Des irrégularités financières de 175 680 928 F CFA

P. 15

La Maison de la Justice de Mopti : Un Projet Clé pour le Renforcement de l'Infrastructure Judiciaire

P. 17

POLITIQUE

Réforme du secteur minier au Mali : Adoption de quatre projets de décret pour renforcer le cadre réglementaire

P. 20

Communiqué du conseil des ministres du mercredi 10 juillet 2024

P. 22

CULTURE ET SOCIETE

"Vilain Gosse : Avalé par l'aventure" : Le nouveau roman d'Oumar Bakary Doumbia

P. 27

INTERNATIONAL

Inauguration de l'École d'Administration Militaire à Libreville : Un Nouveau Partenariat entre la France et le Gabon

P. 28

Village de Zhangjiata dans le Shanxi : Une carte postale nichée dans un massif montagneux

P. 29

SPORT

Championnat de basket : Les qualifiés et les relégués

P. 33

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)

Email : ampikile@gmail.com

Site Web : www.malikile.com

Contacts : +223 70 44 22 23

• **Gérant :** Moctar Sow

• **Redacteur en Chef :**

• **Rédaction Générale :** Moctar Sow, Karamoko B. Keïta, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo, Malick Wogo, Maffenin Diarra, Bockoum Abdoul Momini, Binadja Doumbia, Samba Moussa Ly, journaliste correspondant à Dakar

• **Service Commercial :** Youssouf Diarra

• **Secrétariat :** Fatou Sissoko



Mali Levée de la suspension des activités politiques

Le gouvernement malien a décidé, lors de son conseil des ministres du mercredi 10 juillet 2024, de mettre fin à la suspension des activités des partis politiques et des activités à caractère politique des associations. Cette décision intervient quatre mois après la suspension initiale instaurée par le Décret n°2024-0230/PT-RM du 10 avril 2024.

La suspension des activités politiques avait été mise en place dans le dessein de préserver l'ordre public, face aux nombreux défis sécuritaires et politiques auxquels le

pays était confronté. Cette mesure visait à garantir le bon déroulement du Dialogue inter-maliens pour la paix et la réconciliation nationale, un événement crucial pour la vie de la Nation.

Suite à cette suspension, certains partis politiques avaient choisi de se conformer à la décision des autorités, tandis que d'autres, comme le Dialogue Inter-maliens, avaient boycotté les événements majeurs du gouvernement en considérant qu'il s'agissait d'activités politiques. Ce non-respect avait entraîné l'incarcération de certains leaders

politiques, et plus récemment, la mise en détention préventive d'un 11ème leader politique le lundi 8 juillet 2024.

Après le bon déroulement du Dialogue inter-maliens pour la paix et la réconciliation nationale, le gouvernement a décidé de lever la suspension afin de permettre la mise en œuvre des recommandations issues de ce dialogue dans un contexte de maîtrise de la situation sécuritaire, politique et sociale. Ainsi, les partis politiques et les associations pourront reprendre leurs activités à caractère politique dans un contexte plus serein.

Cette décision de lever la suspension marque une nouvelle étape dans le processus de reconstruction et de réconciliation nationale au Mali, et ouvre la voie à un retour progressif à la normalité politique dans le pays.

Lire en encadré l'extrait du conseil des ministres relatif à la levée des sanctions

■ Karamoko B Keita



Extrait du communiqué du conseil des ministres du mercredi 10 juillet 2024

Sur le rapport du ministre d'Etat, ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, le Conseil des Ministres a adopté un projet de décret portant levée de la suspension des activités des partis politiques et des activités à caractère politique des associations.

Par le Décret n°2024-0230/PT-RM du 10 avril 2024, le Gouvernement avait suspendu les activités des partis politiques et les activités à caractère politique des associations.

La mesure de suspension était motivée par le besoin de sauvegarde de l'ordre public, au regard des multiples défis auxquels le pays faisait face, tant sur le plan sécuritaire que sur le plan du climat politique et social, en vue de l'organisation sereine du Dialogue inter-maliens pour la paix et la réconciliation nationale sur toute l'étendue du territoire national.

Par cette mesure dissuasive, le Gouvernement a pu contenir toutes les menaces de troubles à l'ordre public qui planaient sur cet événement majeur pour la vie de la Nation.



Le Dialogue inter-maliens pour la paix et la réconciliation nationale s'est déroulé dans les meilleures conditions dans tout le pays, du 13 avril au 10 mai 2024.

En cette phase de mise en œuvre des recommandations du Dialogue dans un cli-

mat de maîtrise de la situation sécuritaire, politique et sociale, le Gouvernement décide de lever la mesure de suspension qui frappait les partis politiques et les activités à caractère politique des associations.

malikile.com
LE QUOTIDIEN D'INFORMATIONS GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉ ET DE PUBLICITÉ

La première Plateforme de Distribution de communiqués et de relation médias et bien d'autres services ! "



Lelewal TV



« Je l'ai tuée devant ses enfants à coups de... » : les horribles confessions du meurtrier de Awa Cissé

Gros soulagement à Kafountine après l'arrestation lundi dernier du nommé D. Diallo. Arrêté pour le meurtre de la dame Awa Cissé, une femme enceinte tuée dans son lit conjugal, ce dernier, d'origine guinéenne, s'est révélé être un serial violeur. L'Observateur renseigne qu'il a été localisé par les éléments de la Section de recherches (SR) de la Gendarmerie de Ziguinchor, grâce à son téléphone portable. L'orpailleur venu de Kédougou a tout avoué, lors de la reconstitution des faits sur le lieu du crime.

« Je reconnais les faits qui me sont reprochés. Je suis l'auteur de tous ces actes barbares et plus particulièrement la dame Awa Cissé que j'ai tuée sous les yeux de ses enfants à coups de machette », a-t-il confessé face aux gendarmes-enquêteurs. Victimes d'agressions et de violences sexuels, F. B. Diallo, L. Azoura, une prostituée sierra-léonaise, D. Sambou, A. Badji, A. Cissé, A. Mané, F. Demba, S. et D. Mané se sont signalées, lors de l'enquête.



Kassoum Thera



Est ce qu'il est champion d'Espagne ? Est ce qu'il a la coupe du Roi ou encore la ligue des champions. De grâce on veut respirer

Samprin Bob



Félicitations à l'Espagne qui a été plus forte face à une équipe de France pas rassurante durant cette Euro.

Salif Diallo



Certains se croyaient non justiciables. J'espère que tout le monde saura raison garder maintenant !

Ousmane Sacko



Pour l'intérêt du Grand Stade Malien de Bamako moi je soutiens Boukary Sidibe Kolon à 100%

Comité Stratégique / M5 RFP



10, 11, 12 juillet 20 - 24 : Le M5 RFP organisera ce vendredi une séance de lecture du saint - Coran à la mémoire des martyrs et prier pour l'AES

Dah Ousmane -



Le journaliste camerounais Alain Foka lance officiellement sa chaîne de télévision le 8 septembre 2024. La cérémonie se déroulera à Kinshasa, a indiqué l'ancien journaliste de RFI sur ses réseaux sociaux. La télévision aura pour slogan « L'Afrique sans complaisance mais sans condescendance » présentera le continent .



Adama Koungoulba



Maintenant qu'ils sont tous aux arrêts, ko la suspension des activités politiques wilila

Samba Gassama General



De lui nous venons, à lui nous retournerons. J'apprends avec tristesse la mort de mon jeune frère Bathily AB Amadou . Une triste nouvelle, un jeune frère que j'ai connu étudiant à Paris revenu au Mali pour entreprendre. Va en paix jeune frère tu n'as pas fini ton œuvre sur terre. Je te souhaite la paix éternelle. Que la terre te soit légère.

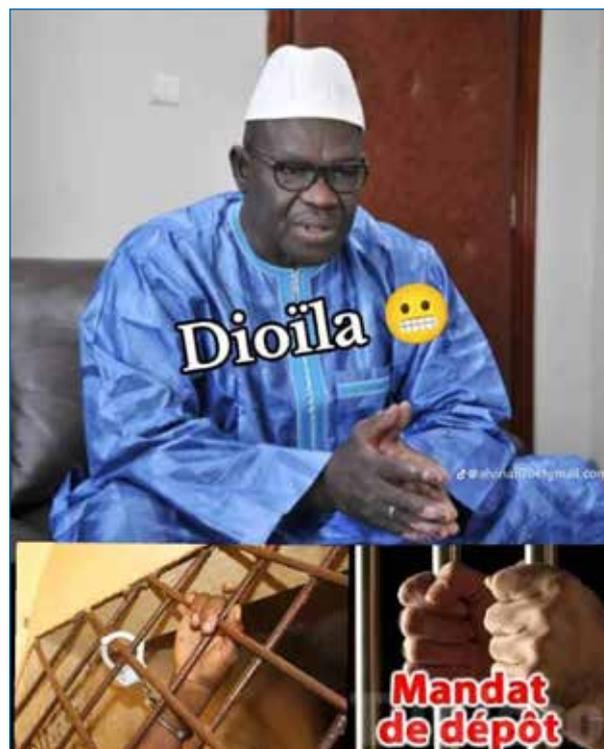


MEDIA PRO ML



Parlons un peu de #Mohamed_Aly_BATHILY Docteur en droit, Mohamed Ali Bathily est également titulaire d'un diplôme en Administration de la justice. Il a accumulé une riche expérience professionnelle puisqu'il a été magistrat, directeur de l'institut de formation judiciaire, directeur de la législation au ministère de la justice, directeur de cabinet au même ministère, directeur de cabinet du chef de l'État lors de la transition politique de 1991-1992, ambassadeur du Mali au Sénégal, puis fonctionnaire international pour la Francophonie. Après ces expériences, il revient au Mali et devient avocat, à Bamako. Il sera ensuite nommé successivement Ministre de la Justice, Ministre des Domaines de l'État et des Affaires Foncières, puis Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et des Affaires foncières sous la présidence d'Ibrahim Boubakar Keita. Ces expériences professionnelles l'ont conduit à prendre part activement aux travaux de rédaction :

- De la « Convention internationale des droits de l'enfant » (co-présidée par le Mali et le Canada) en 1989.
 - De la « Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes » à Pékin, en tant que coordinateur des ONG francophones en 1981.
 - Du manuel de procédure et du manuel d'administration de la Cour pénale internationale (New-York), puis de la Conférence diplomatique pour la création de ladite cour à Rome en 1998. Il a également pris part, au Rwanda et au Burundi, à la réhabilitation du système judiciaire de ces pays – après 1994.
 - Il a animé, au Bénin, la formation des Forces Armées de la Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest au droit humanitaire, sur la Convention de Genève et les protocoles additionnels (Protocole I, Protocole II).
 - Au Mali, il a pris une part active et effective à la finalisation de la rédaction de la Constitution, du Code Électoral et de la Charte des Partis Politiques.
- Le barreau (bâtonnier) le monde vous observe
Zambe Le Prédateur Konate au clavier ...



Joliba FM



Nous sommes fiers d'annoncer que M. Sidi Faskoye, PDG des sociétés AfriK PrEvent (prévention des risques professionnels, promotion de la SST) et Afrik Emploi, a été honoré avec le "Award du Mérite" en tant

qu'Artisan Infatigable.

Ce trophée récompense ses compétences exceptionnelles, sa détermination et ses réalisations remarquables qui contribuent à l'essor des leaders du capital humain et à l'impact universel. Félicitations à M. Sidi Faskoye pour cet honneur bien mérité et pour son dévouement inlassable !

Monsieur Faskoye est également coproducteur et présentateur de l'émission 4Smag diffusée sur Joliba TV News/FM.

#reconnaissance #leadership #mérite #inspiration



AES INFO



#AESinfo | #Senegal Le Sénégal veut vendre son or et son pétrole au plus offrant : la France refuse de partager des données Le Sénégal a de grandes ambitions pour ses ressources minières, notamment l'or et le pétrole. Le ministre de l'Énergie, du Pétrole et des Mines, Biram Souley Diop, a déclaré que le pays vendrait ses ressources au plus offrant, en refusant de se limiter aux partenariats avec l'Europe. "Je ne voudrais pas me limiter à l'Europe. Il faut tirer des bénéfices partout dans le monde ! C'est vrai, je suis

venu à Paris, mais si mon intérêt en Arabie saoudite, j'irai méchamment le chercher là-bas !", a-t-il affirmé. Le ministre a également souligné l'importance de la transformation des ressources minières sur place en Afrique, pour créer des emplois et des transferts de compétences. "Tant qu'on ne prend pas la décision de transformer, on ne fait pas de transfert de compétences. Est-ce que vous savez que la France connaît mieux le cadastre minier du Sénégal que le Sénégal ? Ils ont les données encore et ils ne les ont pas partagées avec moi. De quelle générosité parle-t-on ? La transformation, ça suppose aussi savoir ce qu'il y a dans son sous-sol", a-t-il déclaré. Le Sénégal souhaite renégocier certains accords miniers existants, ce qui pourrait déplaire aux entreprises exploitantes. Cependant, Thierry Vircoulon, chercheur associé à l'Institut français des relations internationales, estime que c'est possible et que le Sénégal a le droit de le faire. "À partir du moment où c'est l'État qui est souverain sur un certain nombre de ressources naturelles, a-t-il expliqué, et c'est lui qui peut aussi causer des problèmes aux entreprises exploitantes, en général les entreprises, après avoir dit : Non, on ne va pas renégocier, viennent à la table des négociations et on renégocie".



Invitation



«Au nom d'Allah, le très clément, le très Miséricordieux»
Que la paix et le salut d'Allah soient sur vous !

A l'occasion de la célébration d'ACHOURA, la jeunesse de la Commune VI, la radio Tidjanya, Wahadatoul-islamya, radio Guinda, radio Nièta ont le plaisir de vous inviter à une grande prêche qui se tiendra le 16 Juillet 2024 à partir de 20h 30mn, au terrain de Magnambougou près de la grande école (encerclé de poteau). Cheick Abdoul Karim DJIRE, petit fils du grand Cheick Abdoul Aziz DJIRE ont été retenus pour animer ladite cérémonie. Et ensuite une cérémonie de prise de bénédiction «doua» sera organisé le 17 juillet 2024 à la mosquée de Sokorodji située près de l'école de BEN.

Tél. : 65 62 07 38 / 76 39 93 31 / 79 10 87 11)

Puisse Allah SWT gratifier les généreux Bienfaiteurs sur sa voix ! Amen!
NB : en cas de pluie la prêche sera reporté au lendemain



UNION INTERNATIONALE DU NOTARIAT
Commission des Affaires Africaines
CAAF
Ordre des Notaires du Mali



APPEL A CONTRIBUTION

Mélanges offerts à Maître Gaoussou HAIDARA

I. CONTEXTE

Le notaire est un acteur important du monde du droit. Son intervention dans les opérations et actes juridiques est gage de crédibilité et de sécurité juridique. La place de premier rang accordée à l'acte notarié dans les transactions civiles et commerciales en est l'éclatante illustration.

La fonction de notaire a cependant connu des débuts tumultueux à l'indépendance du Mali. Mal perçue par les nouvelles autorités, elle sera purement et simplement suspendue. Aussi et jusqu'en 1979, le domaine notarial est-il resté désert et sans officiants. C'est dans ce contexte que Maître Gaoussou HAIDARA s'est dédié pour la renaissance et la valorisation de la profession notariale en donnant à la profession ses lettres de noblesse. Ses efforts vont rapidement porter leurs fruits.

Les efforts du grand Maître ne se sont pas arrêtés aux frontières du Mali. Sa contribution au rayonnement de la profession sur le plan international est indéniable. C'est ainsi qu'il occupa les fonctions de Président de la Commission des Affaires Africaines du Notariat Latin (CAAF) et de Conseiller Exécutif de l'Union Internationale du Notariat.

Dans ce contexte, l'Ordre des notaires du Mali de concert avec les milieux académique et juridique a décidé d'organiser un hommage exceptionnel à la dimension de ce grand professionnel qui cumule aujourd'hui plus de 50 ans d'exercice dans la profession.

II. SPECIFICITE DE L'APPEL A CONTRIBUTION

L'Ordre des notaires du Mali, à travers ces mélanges, entend offrir à Maître Gaoussou HAIDARA des contributions scientifiques liées au droit privé, en général et au droit notarial, en particulier.

Dans cette optique, un accent particulier sera mis sur la place du notaire dans le monde du droit ainsi que les défis et mutations de la profession dans un monde de plus en plus globalisé. Les contributions doivent avoir un lien avec le notariat ou présenter un intérêt pour la profession de notaire.

Pour atteindre cet objectif, les initiateurs ont décidé de mettre en synergie les universitaires et praticiens maliens (avocats, banquiers, notaires, huissiers, juristes d'affaires et/ou d'entreprises, doctorants dédiés) susceptibles de manifester un intérêt à contribuer au projet.

III. AXES THEMATIQUES

Les contributions peuvent s'articuler autour des axes ci-après :

Axe 1. Statut du notaire, accès et organisation de la profession ;

Axe 2. Notariat et services publics de l'État ;

Axe 3. Notariat et contrat ;

Axe 4. Notariat et droit des sociétés ;

Axe 5. Notariat et droit de la famille ;

Axe 6. Notariat et droit des successions ;

Axe 7. Notariat à l'ère du numérique ;

Axe 8. Notariat malien et système international du notariat ;

Axe 9. Responsabilité du Notaire.

IV. CHRONOGRAMME ET DEROULEMENT DE L'ACTIVITE

- Lancement de l'appel à communication : **28 juin 2024** ;
- Les contributions (le thème et un résumé d'une demi-page version numérique) doivent être adressées à la coordination scientifique mail : bouboukeita2@gmail.com avec cc gakkissima@gmail.com, au plus tard le 15/07/2024 ;
- Les contributeurs retenus en seront informés au plus tard le 10/08/2024 ;
- Les contributions définitives (version numérique) devront parvenir au plus tard le 10/09/2024 à minuit ;
- La journée scientifique dédiée à la présentation des contributions est prévue dans la dernière quinzaine du mois de novembre 2024 ;
- La publication des mélanges interviendra au plus tard la fin du premier trimestre de l'année 2025.

V. COMITE SCIENTIFIQUE

Boubou KEITA, Agrégé des facultés de droit, Professeur à l'Université des sciences juridiques et politiques de Bamako, Avocat au Barreau de Paris (**Président**) ;

Kissima GAKOU, Professeur à l'Université des sciences juridiques et politiques de Bamako ;

Ahmadou TOURE, Docteur en droit des affaires et droit économique de l'Université Paris 13, Notaire, Président honoraire de l'Ordre des notaires du Mali ;

Demba KONE, Notaire.

Retrait des pays de l'AES : La CEDEAO brandit épée et carotte



Depuis janvier 2023, les pays membre de l'Alliance des Etats du Sahel (AES) devenue Confédération de l'AES, le samedi dernier, se sont retirés de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao). Le dimanche 7 juillet, lors de la 65e session ordinaire, la Cédéao est sortie de silence avec le bâton et la carotte.

D'un côté les pays membres de l'AES renforcent leur lien par l'adoption et la signature d'un traité portant création de la Confédération de l'AES au Niger le samedi 6 juillet. Une Confédération avec un règlement intérieur dont la présidence est assurée par le Mali. D'un autre côté lors de la 65e session de la conférence des chefs d'Etat de la Cédéao, l'appel ne cesse pour un possible retour des trois pays de l'AES.

Tout d'abord, dans une communication de la Commission de la Cédéao, il a été fait rappel d'un arsenal de conséquences du retrait des trois pays de l'AES sur les citoyens des trois pays. Il s'agit, entre autres, de l'instauration de visa pour les ressortissants de ces trois pays pour rentrer dans les pays membres de la Cédéao, des difficultés pour les Maliens de postuler à l'international, la cessation de plusieurs projets de développement à hauteur de plusieurs milliards de F CFA.

Après ce rappel de lourdes conséquences en cas de retrait effectif des pays de l'AES, sur les citoyens de l'AES, la conférence des chefs d'Etat a aussi désigné deux médiateurs et facilitateurs afin de discuter avec les pays de l'AES pour leur retour à la Cédéao. Il s'agit du président sénégalais, Bassirou Diomaye Faye, et celui du Togo, Faure Gnassingbé. A souligner que le président sénégalais a effectué une visite de travail au Mali en mai dernier.

Pouvons-nous dire que la Cédéao a fait sortir le bâton en brandissant son épée de sanctions ? Cela, par la lecture des conséquences du retrait des pays de l'AES de la Cédéao ? Et aussi, des carottes lorsqu'elle désigne des présidents, réputés proches des trois chefs d'Etat de l'AES, pour des négociations ? Sommes-nous vers le dernier virage entre la confédération de l'AES et la Cédéao ?

Le temps nous en dira plus.

Koureichy Cissé
MALI TRIBUNE

Œuvres sociales à Kita : l'école B de Badingo dispose désormais d'un château d'eau



Ce mercredi 10 juillet 2024, le Conseiller spécial du Président de la Transition, chargé des œuvres sociales, M. Aguibou DEMBELE, a procédé à l'inauguration du premier château d'eau de l'école B de Badingo, dans la région de Kita.

Étaient présents à cette cérémonie d'inauguration les autorités locales de la Commune rurale de Badingo, le Conseiller aux affaires économiques et financières du Gouverneur de Kita, les élèves et le personnel d'encadrement de l'établissement bénéficiaire. Ce point d'adduction d'eau potable a été rendu possible grâce à l'initiative salubre des œuvres sociales du Président de la Transition, SE le Colonel Assimi GOÏTA.

Le Maire de la Commune rurale de Badingo, très ému, a salué l'installation de ce point d'eau qui assurera une fourniture continue en eau potable pour les élèves et le personnel d'encadrement de cette école fondamentale.

Le Conseiller aux affaires économiques et financières du Gouverneur de Kita, M. Broulaye DIAKITE, a mis en lumière les précédentes réalisations du Chef de l'État dans sa région. Il a notamment évoqué la réalisation d'une trentaine de forages, la distribution de vivres et de non-vivres et plusieurs autres formes d'assistance au bénéfice des populations.

Pour sa part, le Conseiller spécial du Président de la Transition, chargé des œuvres sociales, M. Aguibou DEMBELE a expliqué les motivations derrière cette assistance humanitaire de SE le Colonel Assimi GOÏTA. Il a surtout mis l'accent sur la générosité du Président de la Transition, qui n'aspire qu'à la satisfaction des besoins vitaux des communautés vulnérables, notamment en matière d'accès à l'eau potable, de nutrition et de santé.

Source : Présidence de la République

Abonnez vous à votre journal numérique

Malikilé

pour recevoir les dernières informations

Whatsapp : 70 44 22 23 / Email : ampikile@gmail.com

Site : www.malikile.com

Rôles et Responsabilités des Magistrats dans la Lutte contre le Travail Forcé, l'Esclavage et la Traite des Personnes : Le ministre Kassogué a présidé un symposium Régional



Ce 4 juillet 2024, s'est tenu à l'Hôtel Azalai à Bamako, le Symposium Régional sur les Rôles et Responsabilités des Magistrats en matière de lutte contre le travail forcé, l'esclavage et la traite des personnes. Cet événement a réuni des participants du Mali, du Niger et de la Mauritanie, marquant ainsi une collaboration régionale essentielle dans la lutte contre ces pratiques inhumaines.

Lors de son discours d'ouverture, Monsieur Mamoudou Kassogué, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme du Mali, a chaleureusement accueilli les délégations et participants venus de divers horizons pour discuter de thématiques cruciales. Il a salué l'initiative et l'organisation de ce symposium, mettant en avant l'importance des sujets abordés.

Le Ministre a souligné les avancées significatives accomplies par le Mali dans la lutte contre l'esclavage et la traite des personnes, telles que l'augmentation des poursuites judiciaires et la prise en charge des victimes. Il a annoncé la future adoption d'un avant-projet de loi spéciale contre l'esclavage et la révision de la loi de 2012 sur la traite des personnes pour renforcer leur efficacité.

Le thème central du symposium, "Rôles et Responsabilités en matière de lutte contre l'esclavage, la traite des personnes : échanges d'expériences entre le Niger, la Mauritanie et le Mali", met en lumière la nécessité d'une coopération renforcée entre ces pays aux réalités similaires. Le Ministre a souligné l'importance de la coopération judiciaire pour lutter efficacement contre la criminalité transnationale organisée.

Monsieur Kassogué a exprimé sa conviction que ce symposium contribuera à déconstruire les idées préconçues, à renforcer les actions de lutte contre la traite et l'esclavage, et à améliorer la protection des victimes. Il a appelé à des recommandations concrètes et réalisables pour éradiquer ces pratiques inhumaines.

Fatou Sissoko

Affaire Me Bathily : Les inquiétudes d'un avocat



Le jeudi 20 juin, une dizaine d'hommes politiques ont été arrêtés chez l'ancien ministre de l'Éducation nationale Moustapha Dicko, y compris lui-même. Parmi eux, se trouvait un avocat, Me Mohamed Aly Bathily. 24 heures après, ce dernier bénéficiant d'une protection de par son statut d'avocat, a regagné son domicile. Deux semaines plus tard, Me Bathily est interpellé et placé en garde à vue. Il y était au moment où nous mettions sous presse.

Selon un avocat membre du conseil de l'Ordre des avocats du Mali, Me Bathily bénéficiait de la protection de ne pas être arrêté sans en informer le bâtonnier. Cela a pour simple but, de permettre au bâtonnier de vérifier, si l'arrestation en question, n'est pas en lien avec l'exercice de sa profession d'avocat. Si tel n'est pas le cas, il est justiciable comme tous, selon lui.

A en croire notre interlocuteur, des avocats auraient été commis d'office pour la défense de leur collègue, Me Aly Bathily. Cela, pour lui, explique que le bâtonnier a bien dû être consulté avant l'interpellation du vendredi 5 juillet.

Par contre, l'avocat souligne que son confrère a déjà passé 24 h en garde à vue. C'est-à-dire, de la nuit du 22 au 23 juin. Le délai de la garde à vue étant de 48 h, à ses dires, et renouvelables pour 24 h seulement. Donc de tenir cela en compte, préconise-t-il.

L'avocat, membre du conseil de l'Ordre des avocats, rappelle aussi ses craintes dans la procédure qui vise son confrère Bathily. "Les gens n'ont pas bien compris. Il s'agit d'une réunion dans un domicile privé. Ce n'était ni un meeting ni une marche. Donc cela peut arriver à tous. Puisque jusque-là, on ne sait pas quelle réunion est interdite ou autorisée", souligne-t-il.

Aux dires de l'homme de droit, il faut que les accusateurs puissent apporter la preuve que la réunion avait pour objectif d'atteindre à la sureté de l'Etat ou autres. Sinon, dit-il, pour le simple fait de se réunir dans un domicile privé, ne peut pas être une infraction et cela peut arriver à tout le monde, s'inquiète notre avocat.

Koureichy Cissé
MALI TRIBUNE



Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI)

OCLEI: Ce qu'il faut savoir en 2022

- 23 activités de sensibilisation (ateliers, séminaires, formations, conférences) à travers le Mali.
- 2 063 personnes de toutes les couches socio-professionnelles ont été directement touchées.
- 23 dossiers transmis à la justice de 2019 à 2022 pour un montant de 23 milliards 855 millions de FCFA ; soit environ un dossier par personne.
- Les profils des personnes mises en cause sont : membres du Gouvernement, élus locaux, Administration générale, armée, justice, administrations financières, péage, affaires étrangères.
- Les biens illicites identifiés sont composés de bâtiments, terrains et comptes bancaires.
- Le nombre des déclarations de biens a baissé drastiquement. Elles ont diminué de 48,28%.
- L'OCLEI a fait faire une étude sur les techniques d'enrichissement illicite. Elle a montré que 50,70% des citoyens interrogés trouvent qu'il y a de la corruption à Kayes, 41,80% à Bamako, 40,90% à Ségou et 17% à Sikasso.
- 76% des citoyens interrogés estiment qu'il y a de la corruption dans les services des douanes, 74% pour la Justice, 72% pour les Impôts, 72% pour la Police et 39% pour les Eaux et Forêts.
- La même étude précise que les biens illicites acquis au Mali sont « exportés » dans les pays suivants par ordre d'importance : France, Sénégal, Côte d'Ivoire, Canada et Etats Unis d'Amérique.
- 85% des biens des cadres maliens sont constitués d'immeubles (maisons d'habitation, bâtiments commerciaux, fermes, terrains).
- Le Mali, depuis juin 2022, assume la charge de Premier Vice-Président de l'Association des Autorités Anti-Corruption d'Afrique (AAACA).
- Le Mali a été unanimement désigné par les pays membres de l'Association des Autorités Anticorruption d'Afrique pour abriter la 7ème Assemblée générale de l'organisation panafricaine de lutte contre corruption. Ces décisions consacrent le leadership du Mali dans la lutte contre la corruption en Afrique.

 **N° VERT 80 00 2222**

Commune de N'Gabacoro : Des irrégularités financières de 175 680 928 F CFA



Le Bureau du Vérificateur Général a identifié des irrégularités financières d'un montant total de 175 680 928 F CFA. La Commune rurale de N'Gabacoro est actuellement soumise à une vérification financière portant sur les exercices 2021 à 2023. Les conclusions de cette mission révèlent plusieurs lacunes importantes.

Le représentant de l'État dans le Cercle de Kati ne réalise pas d'inspections périodiques à la Commune de N'Gabacoro, sans fournir de documents justifiant de telles inspections sur la période étudiée.

Le Procureur de la République près le tribunal de grande instance de la Commune I du District de Bamako ne procède pas à la vérification

trimestrielle des registres de déclaration et des registres des actes de l'état civil de la Commune rurale. Aucun procès-verbal n'a été émis à cet effet pendant la période examinée.

Le maire de N'Gabacoro et le receveur-percepteur de Kalabancoro ne réalisent pas de contrôles sur les régies d'avances et de recettes, sans fournir de preuves de tels contrôles effectués pendant la période sous revue.

La Commune de N'Gabacoro ne tient pas de registre des conventions et contrats, emploie un comptable-matières de manière irrégulière et ne conserve pas les documents de la comptabilité-matières.

Des concessions rurales à usage d'habitation ont été établies de manière irrégulière, sans base légale.

Le régisseur de recettes ne respecte pas les délais de reversement des recettes encaissées au receveur-percepteur, avec un montant non reversé atteignant 15,69 % du total des recettes encaissées.

Les présidents des comités de gestion scolaire et des Associations de Santé communautaires ne produisent pas de rapports d'utilisation des fonds transférés aux instances concernées.

Inspection périodique de la Commune rurale de N'Gabacoro par le Préfet du cercle de

Kati. Vérification trimestrielle des registres de déclaration et d'actes de l'état civil par le Procureur de la République.

Contrôle annuel des régies d'avances et de recettes par le receveur-percepteur de Kalabancoro.

Ces mesures visent à garantir une gestion transparente et conforme des finances publiques au sein de la Commune de N'Gabacoro. Le maire et les autres responsables sont invités à entreprendre une série d'actions pour assurer la transparence et la conformité des opérations financières de la collectivité territoriale. Cela inclut le contrôle des régies d'avances et de recettes, la tenue du registre des conventions et contrats, la nomination régulière du comptable-matières et la gestion adéquate des documents de la comptabilité-matières.

Le respect des procédures et conditions d'attribution des terrains du domaine privé immobilier des Collectivités territoriales est également souligné.

Le Secrétaire général est chargé de tenir le registre des conventions et contrats, tandis que le régisseur des recettes doit respecter les délais de reversement des recettes encaissées conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. Le comptable-matières est quant à lui responsable de la tenue de l'ensemble des documents de la comptabilité-matières.

Les présidents des Conseils de Gestion Scolaire doivent rédiger les rapports semestriels et annuels sur l'utilisation des fonds des cantines scolaires et des fonds ADARS. De même, les Présidents des Associations de Santé Communautaire doivent produire les

rapports semestriels de gestion de l'utilisation de la subvention de l'État destinée au fonctionnement des structures sanitaires.

Par ailleurs, des irrégularités financières d'un montant total de 175 680 928 F CFA ont été constatées, comprenant des non-reversements de recettes, des délivrances de CRH sans recouvrement des frais d'édilité et des non-recouvrements de droits de patente sur des marchés publics. Ces irrégularités ont été signalées aux autorités compétentes, notamment au Procureur de la République en charge du Pôle national économique et financier, au Président de la Section des Comptes de la Cour suprême et au Directeur général des Impôts.

■ **Ibrahim Sanogo**



La Maison de la Justice de Mopti: Un Projet Clé pour le Renforcement de l'Infrastructure Judiciaire

La région de Mopti a récemment été le théâtre d'un événement marquant, à savoir la pose de la première pierre de la Maison de la Justice. Cette étape importante a été réalisée dans le cadre d'une initiative conjointe menée par le Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, M. Mamoudou KASSOGUE, avec le soutien financier d'EUCAP Sahel, marquant ainsi une avancée significative dans le renforcement de l'infrastructure judiciaire au Mali.

Lors de son arrivée à l'aéroport international de Mopti Ambodédjo, le Ministre a été accueilli chaleureusement par le Général

Abass Dembélé, chef de l'exécutif régional. Accompagné d'une délégation de haut niveau, il a ensuite rencontré les notabilités locales, y compris le chef de village de Mopti, l'Imam de Mopti, ainsi que les autorités administratives et judiciaires locales, telles que le tribunal de grande instance, la cour d'appel, le tribunal de commerce, le tribunal administratif et la maison d'arrêt de Mopti.

La cérémonie officielle de pose de la première pierre s'est déroulée en présence des autorités coutumières, religieuses et administratives de la région, ainsi que du Chef de la Mission EUCAP Sahel Mali. Ce projet, bap-

tisé "Maison de la Justice de Mopti", répond à des besoins essentiels en matière de justice, notamment dans le contexte sécuritaire actuel du Mali.

Le Chef de la Mission EUCAP Sahel Mali a salué les efforts des autorités maliennes pour moderniser le système judiciaire, soulignant l'importance de ce nouveau centre judiciaire pour renforcer l'efficacité et la légitimité de la justice malienne. De son côté, le Ministre de la Justice, M. Mamoudou KASSOGUE, a exprimé sa reconnaissance envers EUCAP Sahel Mali pour son soutien continu, soulignant l'importance de cette nouvelle Maison



Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme





de la Justice pour améliorer l'accès à la justice et renforcer le professionnalisme des acteurs judiciaires.

La Maison de la Justice de Mopti sera une structure polyvalente comprenant des bureaux, des salles de formation et de réunion, ainsi qu'un espace de vie pour les magistrats et le personnel judiciaire. Cette infrastructure permettra d'accueillir des sessions de formation pour les officiers de police judiciaire et les agents de l'administration pénitentiaire, offrant ainsi un environnement de travail sécurisé pour les magistrats en mission ou en séjour à Mopti.

Le coût estimatif du projet pour la construction de la Maison de la Justice de Mopti s'élève à environ 1,4 million d'euros. Ce budget couvre les dépenses liées à l'acquisition des matériaux de construction, à la main-d'œuvre, aux équipements nécessaires, ainsi qu'à d'autres frais connexes. Il est important de noter que ce montant est une estimation et peut varier en fonction de divers facteurs

tels que les fluctuations des coûts des matériaux ou des conditions du marché.

Le délai de réalisation prévu pour ce projet est de six mois et demi. Ce calendrier englobe toutes les phases de la construction, de la planification initiale à la livraison finale de la Maison de la Justice de Mopti. Il est impératif de respecter ce délai afin d'assurer une mise en service rapide de cette infrastructure essentielle visant à renforcer les capacités structurelles de la justice malienne et à améliorer l'accès à la justice pour les populations du nord et du centre du Mali.

Le Ministre KASSOGUE a souligné l'importance stratégique de ce projet pour la stabilisation et la sécurité dans les régions touchées par le conflit. Il a mis en avant le rôle crucial de la Justice dans la consolidation de la paix et le respect des droits des citoyens. Cette initiative vise à moderniser et dynamiser le système judiciaire malien en offrant des services de qualité et en garantissant une meilleure protection des droits

de l'homme.

La pose de la première pierre de la Maison de la Justice de Mopti marque une étape historique dans la vision du Président de la Transition, Son Excellence le Colonel Assimi Goïta, de promouvoir une justice accessible et moderne. Ce projet revêt une importance capitale pour améliorer le fonctionnement de la chaîne pénale et assurer une meilleure protection des droits fondamentaux au Mali.

Les perspectives d'avenir pour ce projet sont prometteuses, avec un fort engagement des partenaires techniques et financiers pour soutenir cette initiative jusqu'à sa pleine réalisation. La Maison de la Justice de Mopti symbolise un espoir pour l'avenir de la justice au Mali, renforçant la confiance des citoyens dans le système judiciaire et contribuant à l'instauration d'une société plus juste et équitable.

Arouna Sidibé



Aidez-nous à lutter
contre le Terrorisme
Contactez le Centre
d'appel « **DÈMÉSO** »



80001120
80001122



+223 98-17-36-45
+223 98-17-36-75



**HALTE AU
TERRORISME
AU MALI**

Réforme du secteur minier au Mali: Adoption de quatre projets de décret pour renforcer le cadre réglementaire

Le Conseil des Ministres du Mali, sur la recommandation du ministre des Mines, Pr. Amadou Keita, a approuvé le 03 Juillet 2024 quatre projets de décret visant à consolider le secteur minier dans le pays. Ces décrets font suite à l'audit des mines d'or en exploitation, réalisé suite aux Assises nationales de la refondation, qui a révélé certaines lacunes notamment sur le plan législatif et institutionnel.

Dans un communiqué officiel, le conseil des ministres a souligné que ces décrets s'inscrivent dans le cadre d'une réforme plus large du secteur minier, visant à renforcer la sous-traitance nationale, valoriser la chaîne de valeur, promouvoir l'entrepreneuriat national, générer de la richesse à partir de l'activité minière, tout en favorisant le développement durable et la protection de l'environnement.

Le projet de décret fixant les conditions et les modalités d'application du Code minier adopté en 2023 ainsi que celui concernant le contenu local dans le secteur minier ont pour objectif de préciser et détailler les dispositions de ces lois. Le ministre des Mines a souligné que ces nouveaux textes apportent des innovations majeures, notamment en renforçant l'intégration des nationaux dans la chaîne de valeur de l'activité minière.

Parmi les points abordés par le décret d'application du Code minier figurent notamment les procédures liées à la demande, à la détection, au transfert et à l'annulation des titres miniers, mais aussi la détermination des redevances additionnelles, le calcul des dividendes, les droits et taxes lors du renouvellement ou de la cession des titres miniers, ainsi que les aspects liés au développement communautaire.





Ces projets de décret marquent une étape importante dans la réforme du secteur minier au Mali, visant à assurer une exploitation plus transparente, équitable et durable des ressources minières du pays, tout en favorisant le développement socio-économique des communautés locales. Les obligations environnementales et de protection des personnes, ainsi que les obligations des opérateurs en matière de fermeture et de réhabilitation des sites miniers, sont des éléments

essentiels pour assurer une exploitation minière responsable et durable. Ces obligations visent à minimiser les impacts négatifs de l'activité minière sur l'environnement, les populations locales et les travailleurs, tout en assurant la sécurité des sites après la fin de l'exploitation.

En ce qui concerne les obligations environnementales, les opérateurs miniers sont tenus de respecter des normes strictes en matière

de gestion des déchets, de préservation de la biodiversité, de réduction des émissions polluantes et de restauration des sites après l'exploitation. Ces mesures visent à limiter la dégradation des écosystèmes et à garantir la durabilité des ressources naturelles pour les générations futures.

Pour ce qui est des obligations de fermeture et de réhabilitation des sites miniers, les opérateurs doivent élaborer des plans détaillés pour la remise en état des sites après leur exploitation. Cela englobe la restauration des sols, la réhabilitation des infrastructures minières, la gestion des eaux de drainage, et la surveillance à long terme pour prévenir les risques environnementaux.

En ce qui concerne la surveillance administrative et la police des mines, il s'agit de mettre en place des mécanismes de contrôle et de suivi pour garantir le respect des réglementations en vigueur. Les autorités compétentes doivent mener des inspections régulières, imposer des sanctions en cas de non-conformité, et assurer le suivi des obligations des opérateurs tout au long du cycle minier.

L'adoption de décrets d'application, tels que celui relatif au contenu local dans le secteur minier, est une étape importante pour encadrer l'activité minière et renforcer le contrôle de l'État sur ses ressources. Ces décrets définissent les obligations des opérateurs en matière de contenu local, d'approvisionnement, d'emploi, de formation, de promotion des biens et services locaux, de transfert de technologie, et de développement. Ils permettent également de préciser les conditions d'exploitation minière à travers des conventions d'établissement pour les phases de recherche et d'exploitation, incluant des dispositions fiscales, économiques et financières, ainsi que des mécanismes de règlement des différends et de résiliation.

■ Karamoko B Keita



Communiqué du conseil des ministres du mercredi 10 juillet 2024

Le Conseil des Ministres s'est réuni en session ordinaire, le mercredi 10 juillet 2024, dans sa salle de délibérations au Palais de Koulouba, sous la présidence du Colonel Assimi GOITA, Président de la Transition, Chef de l'État.

Après examen des points inscrits à l'ordre du jour, le Conseil a :

- adopté des projets de texte ;
- procédé à des nominations ;
- et entendu des communications.

AU CHAPITRE DES MESURES LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES

1. Sur le rapport du Premier ministre, le Conseil des Ministres a adopté un projet de décret portant création des Services régionaux et subrégionaux des Archives du Mali.

La Direction nationale des Archives a été créée par l'Ordonnance n°02-041/P-RM du

28 mars 2002 avec pour mission la collecte, le classement, la conservation, la restauration, la communication et la valorisation des archives.

Selon les dispositions du Décret n°2018-0467/P-RM du 28 mai 2018 qui fixe son organisation et les modalités de son fonctionnement, elle est représentée aux niveaux régional et subrégional par des services régionaux et locaux des archives.

Le projet de décret adopté crée les Directions régionales et les Services subrégionaux des Archives du Mali avec pour mission l'élaboration des programmes et projets de mise en œuvre de la Politique nationale en matière d'archives au niveau régional et local.

2. Sur le rapport du ministre d'État, ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, le Conseil des Ministres a adopté un projet de décret portant levée de

la suspension des activités des partis politiques et des activités à caractère politique des associations.

Par le Décret n°2024-0230/PT-RM du 10 avril 2024, le Gouvernement avait suspendu les activités des partis politiques et les activités à caractère politique des associations.

La mesure de suspension était motivée par le besoin de sauvegarde de l'ordre public, au regard des multiples défis auxquels le pays faisait face, tant sur le plan sécuritaire que sur le plan du climat politique et social, en vue de l'organisation sereine du Dialogue inter-maliens pour la paix et la réconciliation nationale sur toute l'étendue du territoire national.

Par cette mesure dissuasive, le Gouvernement a pu contenir toutes les menaces de troubles à l'ordre public qui planaient sur cet événement majeur pour la vie de la Nation.



Le Dialogue inter-maliens pour la paix et la réconciliation nationale s'est déroulé dans les meilleures conditions dans tout le pays, du 13 avril au 10 mai 2024.

En cette phase de mise en œuvre des recommandations du Dialogue dans un climat de maîtrise de la situation sécuritaire, politique et sociale, le Gouvernement décide de lever la mesure de suspension qui frappait les partis politiques et les activités à caractère politique des associations.

3. Sur le rapport du ministre de l'Économie et des Finances, le Conseil des Ministres a adopté un projet de décret fixant les principes de la digitalisation des moyens de paiement dans les "Services publics.

Le Mali, à l'instar d'autres pays, a, au cours de la dernière décennie, fait face à d'importantes mutations technologiques qui ont accéléré les besoins de digitalisation. Ces transformations sont nécessaires pour s'adapter à un écosystème de plus en plus complexe, innovant et basé sur les solutions numériques. Malgré la disponibilité desdites solutions, un grand nombre d'opérations de paiement de l'État, des Établissements publics nationaux, des Collectivités territoriales et de leurs Établissements publics continuent de s'effectuer en espèces et par chèque. Cette gestion manuelle des procédures administratives et de paiement induit des lenteurs, des risques d'erreurs dans les traitements, de corruption et de déperdition des deniers publics, entraînant des préjudices pour les organismes publics et les usagers des services publics. Face à ces enjeux et dans le cadre de la modernisation de la gestion des finances publiques, la digitalisation des moyens de paiement est nécessaire pour la sécurisation des ressources de l'État et des autres organismes publics, la réduction de l'informel et le renforcement de l'inclusion financière. En plus de contribuer à la promotion de la bancarisation, à l'utilisation accrue des nouveaux instruments et procédés de paiement, à l'inclusion financière et

à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, le projet de décret adopté vise à compléter le cadre législatif et réglementaire existant.

Sur le rapport du ministre des Mines, le Conseil des Ministres a adopté un projet de décret portant premier renouvellement du permis de recherche de lithium, attribué à la société MOKETI MINING SARL. Un permis de recherche de lithium a été attribué à la société MOKETI MINING SARL sur le périmètre de Bougoula, Région de Bougouni, sur une superficie de 214 km². Les travaux entrepris par la société ont permis de mettre en évidence des zones prometteuses nécessitant leur poursuite et l'extension de la durée du permis de recherche. Le projet de décret adopté renouvelle le permis de recherche de la société MOKETI MINING SARL pour une durée de trois (03) ans.

AU CHAPITRE DES MESURES INDIVIDUELLES

Le Conseil des Ministres a procédé aux nominations suivantes :

AU TITRE DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA PROTECTION CIVILE

– Secrétaire permanent adjoint au Conseil de Sécurité nationale : Général de Brigade Daouda DEMBÉLÉ.

AU TITRE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

– Consul Général du Mali à Abidjan (Côte d'Ivoire) : Colonel Bassékou BERTHÉ.

AU CHAPITRE DES COMMUNICATIONS

Le ministre d'État, ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation a informé le Conseil des Ministres de l'élaboration du plan d'actions de mise en œuvre des recommandations du Dialogue inter-maliens pour la Paix et la Réconciliation nationale. En recevant le rapport du Dialogue inter-maliens pour la Paix et la Réconciliation nationale le 13 mai 2024, le Président de la Transition, Chef de l'État, a exprimé sa satisfaction quant à la réussite du dialogue. Il a salué l'engagement des Maliens qui ont participé activement au processus, reflétant leur désir profond de voir leur nation avancer vers la paix et la stabilité.

À cette occasion, le Président de la Transition a souligné que ce rapport ne signifiait pas la



fin du processus, mais le début d'une mise en œuvre rigoureuse des résolutions et recommandations pour réaliser les aspirations profondes du peuple malien à la paix, à la réconciliation et au développement durable.

C'est dans ce cadre que le Président de la Transition, Chef de l'État a instruit le ministre d'État, ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation de proposer un projet de Plan d'actions de mise en œuvre des recommandations du Dialogue inter-maliens pour la Paix et la Réconciliation nationale en rapport avec ses homologues, en particulier le ministre chargé de la Réconciliation.

Le présent projet de plan d'actions a été proposé dans ce sens.

Le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux a informé le Conseil des Ministres :

a. de la remise du prix « Héros du rapport 2024 » du Département d'État américain en matière de lutte contre la traite des personnes.

Le prix « Héros » est décerné aux personnes qui se sont distinguées par leurs contributions et leurs efforts dans le domaine de la lutte contre la traite des personnes à travers le monde, sans distinction de nationalité, de religion ou de race.

Notre pays a été honoré d'être avec le Kenya les seuls pays africains parmi les huit autres lauréats sélectionnés dans 185 pays.

La lauréate du prix est Madame SAMAKE Oumou NIARE, Présidente du Comité national de Coordination de la Lutte contre la Traite des Personnes et les Pratiques Assimilées et Coordinatrice du Programme national intégré au Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme.

La remise de ce prix à notre compatriote témoigne des efforts fournis par notre pays



pour lutter efficacement contre la traite des personnes et les pratiques assimilées et de la volonté du Gouvernement de respecter les droits humains.

b. de la participation du Mali au 12ème Forum juridique international de Saint-Petersbourg, tenu du 26 au 28 juin 2024 en République fédérale de Russie.

Les thématiques retenues au cours de ce forum ont porté sur l'État de droit, le respect de la souveraineté et des intérêts des États-nations sur les fondements de la stabilité mondiale et un avenir durable ainsi que l'émergence des principes d'un ordre mondial multipolaire, démocratique et juste, fondé sur les normes inscrites dans le droit international et le principe de bon voisinage.

Au cours du Forum, le ministre a participé à la session d'échanges entre ministres de la Justice des pays représentés, à la session plénière du Forum et aux échanges avec le Cabinet du Procureur général de la Fédération de Russie. Cette mission a permis de renforcer la coopération juridique et l'échange d'expériences entre le Mali et la Fédération de Russie.

Le ministre de la Refondation de l'État, chargé des Relations avec les Institutions a in-

formé le Conseil des Ministres de la tenue prochaine de sessions d'appropriation du Programme national d'Éducation aux Valeurs. Conformément à la vision du Président de la Transition, Chef de l'État, le Gouvernement a approuvé le Programme national d'Éducation aux Valeurs. Ce programme vise à promouvoir une éducation civique, morale et patriotique basée sur le respect des valeurs et la bonne gestion des affaires publiques. En exécution des instructions du Président de la Transition, Chef de l'État aux fins d'engager le processus de réappropriation des valeurs sociales, culturelles et républicaines, le Ministère de la Refondation de l'État a élaboré et validé un chronogramme de tenue des sessions d'appropriation du Programme national d'Éducation aux Valeurs et son Plan d'actions 2023-2027. Ces sessions seront organisées à l'intention des membres des Institutions de la République, de la Haute Administration de l'État, des Autorités administratives indépendantes, des forces vives du District de Bamako, des Régions et des Maliens établis à l'extérieur.

Le ministre des Transports et des Infrastructures a informé le Conseil des Ministres de la participation du Mali à la 73ème Session du Comité des ministres de l'Agence pour la Sécurité de la Navigation aérienne en Afrique et à Madagascar. L'Agence pour la Sécurité

de la Navigation aérienne en Afrique et à Madagascar est un Établissement public international de sécurité de navigation aérienne et de météorologie aéronautique. Elle est chargée de la fourniture des services de la navigation aérienne dans les espaces aériens des 19 pays membres. La participation du Mali à cette réunion qui se tiendra le 26 Juillet 2024, offre l'opportunité d'échanger sur les engagements de l'Agence vis-à-vis de notre pays.

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale a informé le Conseil des Ministres des conclusions de la participation de Son Excellence Le Colonel Assimi GOITA, Président de la Transition, Chef de l'État au premier Sommet de l'Alliance des États du Sahel tenu à Niamey, le 06 juillet 2024. Aux côtés de ses Pairs du Burkina et du Niger, le Chef de l'État a pris part aux travaux du Sommet, au cours duquel ils ont adopté les recommandations des différentes réunions ministérielles tenues successivement à Bamako, à Ouagadougou et à Niamey. Les Chefs d'État ont ainsi adopté le Traité portant création de la Confédération des États du Sahel, en abrégé « Confédération AES ». Par ce Traité, les Présidents TRAORE, GOITA et TIANI ont défini les principes, les objectifs, l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Confédération AES. Ils ont en outre adopté le Communiqué final de la rencontre, la Déclaration de Niamey et le Règlement intérieur du Collège des Chefs d'État de la Confédération. Aux termes de leurs délibérations, les Présidents du Faso et de la République du Niger ont honoré Son Excellence Le Colonel Assimi GOITA, Président de la Transition, Chef de l'État, de leur confiance, en le désignant Président de la Confédération, pour un mandat d'un an. En marge de son séjour à Niamey, le Chef de l'État a rencontré la communauté malienne installée au Niger. La prochaine session ordinaire du Collège des Chefs d'État de l'AES est prévue en 2025. Le ministre de la Jeunesse et des Sports, chargé de l'instruction civique et de la Construction citoyenne, a informé le Conseil des Ministres



de la tenue du 12ème Forum mondial des ministres de la Jeunesse et de l'Éducation prévu du 21 au 28 juillet 2024 en Corée du Sud. Ce 12ème Forum mondial, qui réunira les ministres de la Jeunesse et de l'Éducation d'une vingtaine de pays, a pour objectif de ranimer et de renforcer la mentalité de la jeunesse mondiale. Il contribuera à identifier les problèmes de la jeunesse aux fins d'y apporter les solutions appropriées et de mettre en place des stratégies pour lui assurer un avenir meilleur. La participation du Mali à ce Forum permettra de partager l'expérience malienne et de s'enrichir de l'expérience des autres pays participants aux fins de mieux impulser l'action de construction citoyenne et de promouvoir le plein épanouissement des jeunes du Mali. Le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population a informé le Conseil des Ministres de la participation du Mali à la réunion des ministres chargés de l'Aménagement du Territoire et de la Gestion des Frontières de la Guinée, du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal, tenue le jeudi 04 Juillet 2024, à Dakar au Sénégal, pour l'approbation du Schéma d'Aménagement transfrontalier intégré du Bassin du

fleuve Sénégal. Le Schéma d'Aménagement transfrontalier intégré du Bassin du fleuve Sénégal est élaboré dans le cadre du Programme de Coopération transfrontalière de l'UEMOA. Ce Schéma a pour objectif de mobiliser les acteurs locaux pour la valorisation des ressources territoriales devant renforcer l'intégration et le développement régional. Il a été validé lors de la réunion des ministres chargés de l'Aménagement du Territoire et de la Gestion des Frontières de l'espace du Bassin du Fleuve Sénégal. Le ministre de la Santé et du Développement social a informé le Conseil des Ministres de la situation épidémiologique du pays marquée, notamment : a. par une augmentation du nombre de cas testés positifs de la maladie à Coronavirus par rapport à la semaine précédente. b. par une diminution du nombre de cas confirmés de dengue comparé à celui de la semaine écoulée. Le Président de la Transition, Chef de l'État a appelé la population au respect strict des mesures de prévention et de lutte contre les maladies.

Bamako, le 10 juillet 2024. Le Secrétaire Général du Gouvernement, Birama COULIBALY

COMMUNIQUÉ INPS

Le Directeur Général de l'INPS porte à la connaissance des retraités que la dématérialisation des paiements des pensions sera effective à partir du 31 juillet 2024. A cet effet, il invite tous les bénéficiaires de droit à pension de fournir :

- Un numéro de compte bancaire pour ceux qui veulent être payés par virement bancaire ;
- Un numéro de téléphone pour ceux qui veulent être payés par mobile money.

NB : Ceux qui sont déjà payés par virement ou par mobile money ne sont pas concernés.

La Direction Générale sait compter sur votre bonne compréhension.

À RENSEIGNER PAR LES PENSIONNÉS

1 NOM ET PRENOM

2 N° DE PENSION

3 JOINDRE LE RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE ou
LA FICHE D'IDENTIFICATION DE MOBILE MONEY

Veillez déposer ce fichier dans les Agences Principales,
dans les Directions Régionales ou les Agences Secondaires.

Bamako, le 07 Juin 2024

OUSMANE KARIM COULIBALY
Le Directeur Général
Chevalier de l'Ordre National

"Vilain Gosse : Avalé par l'aventure" : Le nouveau roman d'Oumar Bakary Doumbia

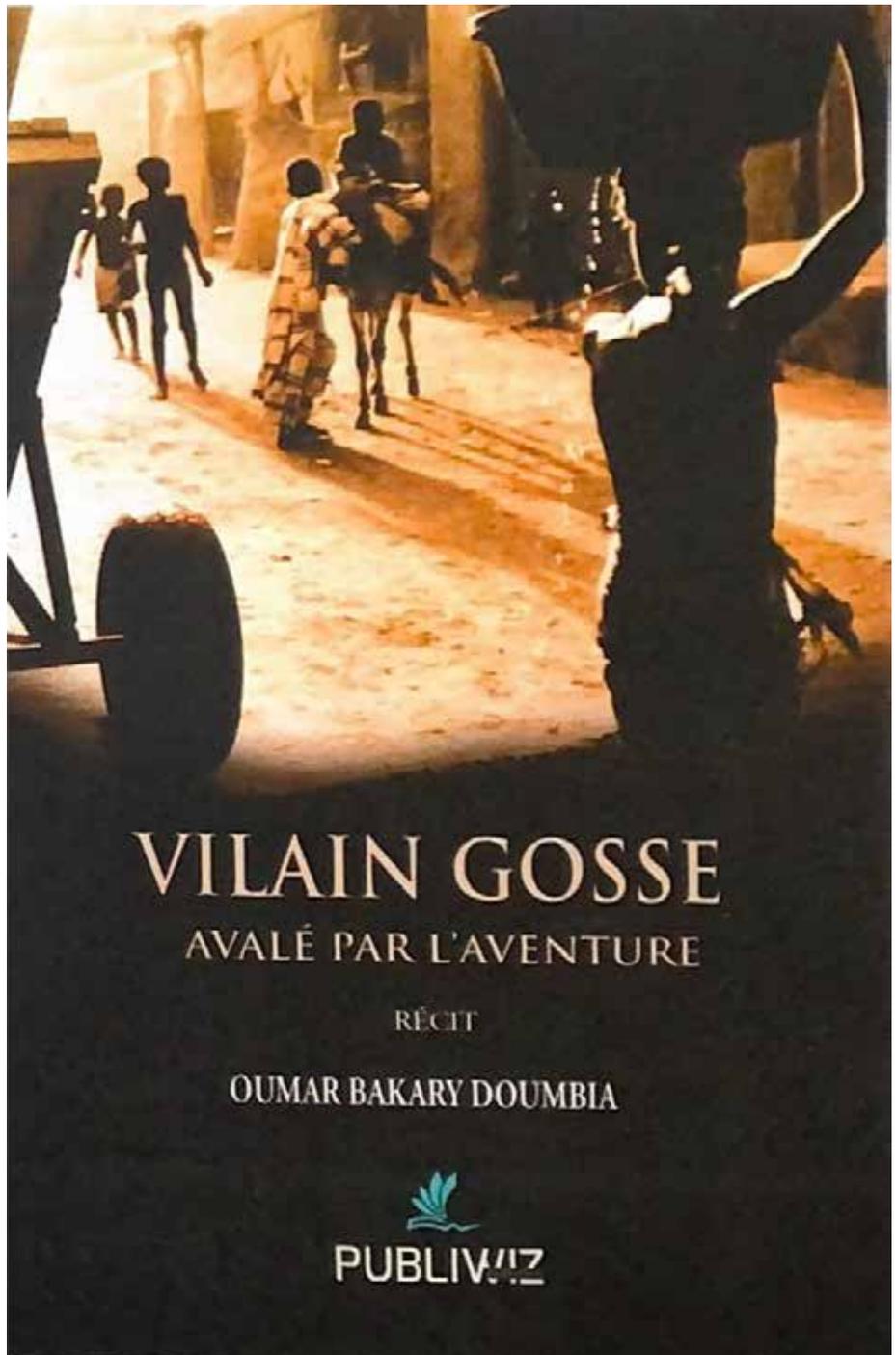
Notre confrère Oumar Bakary Doumbia, résidant en France, vient de publier son deuxième roman intitulé "Vilain Gosse : Avalé par l'aventure" aux Éditions Publiwiz. Ce récit d'inspiration autobiographique relate les difficultés qu'a rencontrées un Malien, longtemps immigré en France, lors de son retour dans son pays natal.

À travers ce roman, Oumar Bakary Doumbia espère faire évoluer les mentalités en agissant avec solidarité. Il met en lumière son expérience et met ses ressources au service des enfants défavorisés, témoignant ainsi de son engagement envers les plus vulnérables de la société.

"Vilain Gosse" dévoile également le décalage entre la vision, les valeurs et les attentes d'un émigré de retour et celles de ses compatriotes restés au pays. Sur le plan sentimental, l'auteur renoue avec bonheur une relation perdue de vue, mais le livre n'occulte pas les réalités plus sombres telles que l'incompréhension, la pauvreté, l'incivilité et le chômage qui jalonnent le parcours de ce retour au pays natal.

Ce récit empreint d'émotion et de finesse est raconté par un père qui se surnomme lui-même "Vilain Gosse" à son "Beau Gosse" de fils, offrant ainsi une perspective intime sur les différentes facettes de cette expérience de retour aux sources.

Avec ce roman, Oumar Bakary Doumbia nous invite à réfléchir sur les enjeux de l'immigration, de l'intégration et des défis auxquels sont confrontés ceux qui décident de revenir dans leur pays d'origine. Son engagement envers les plus démunis et sa volonté de sen-



sibiliser les lecteurs font de "Vilain Gosse : Avalé par l'aventure" un ouvrage poignant et engagé qui ne laisse pas indifférent.

Fatou Sissoko

Inauguration de l'École d'Administration Militaire à Libreville : Un Nouveau Partenariat entre la France et le Gabon



Les armées françaises et gabonaises ont récemment célébré l'inauguration de l'École d'Administration des Forces de Défense de Libreville (EAFDL) au sein de la base française à Libreville. Cet événement marque le début d'un "nouveau partenariat" entre les deux pays, mettant l'accent sur la formation tout en envisageant une réduction de la présence militaire française en Afrique.

Le général Régis Colcombet, directeur de la coopération de sécurité et de défense du ministère français des Affaires Étrangères, a souligné que ce transfert d'école militaire reflète la volonté des présidents français et gabonais de faire du camp de Gaulle un centre de formation conjoint. Actuellement, le camp de Gaulle abrite environ 350 éléments français du Gabon (EFG), mais ce nombre devrait être réduit à 200 l'année prochaine. Ces effectifs se concentreront principalement sur la formation des forces de défense ga-

bonaises, ainsi que d'autres pays africains, en matière d'administration d'un état-major.

En plus de l'École d'Administration Militaire, le site accueillera également une Académie de Protection de l'Environnement et des Ressources Naturelles (APERN). Cette académie vise à former des cadres spécialisés dans la lutte contre le braconnage et les opérations en milieu jungle. Ces initiatives, placées sous commandement gabonais, illustrent la volonté de la France de maintenir une présence moins visible en Afrique tout en renforçant sa coopération avec les pays partenaires.

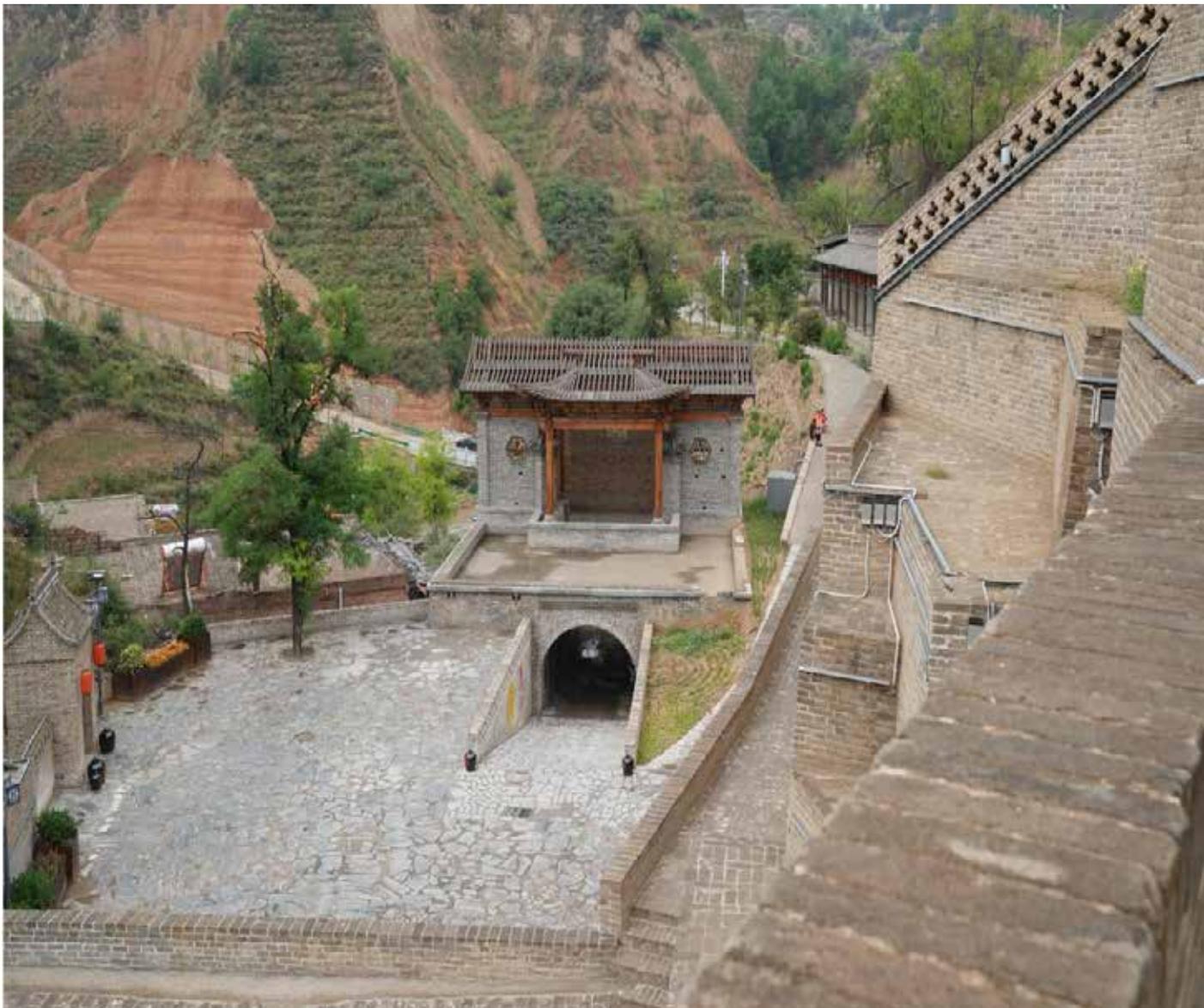
Le général Jean Martin Ossima Ndong, secrétaire général du ministère gabonais de la Défense nationale, a souligné l'importance de cette collaboration à long terme entre la France et le Gabon, adaptée aux enjeux actuels. Cette démarche s'inscrit dans un contexte où le général Brice Oligui Nguema,

président de la transition au Gabon, s'est engagé à organiser des élections libres et transparentes en 2025, marquant ainsi la fin d'une ère dynastique.

La France, ancienne puissance coloniale, est confrontée à de nouveaux défis en Afrique, notamment suite à des changements politiques survenus dans des pays comme le Mali, le Burkina Faso et le Niger. Ces évolutions ont remis en question les liens historiques avec Paris, alors que la Russie renforce sa présence et son influence sur le continent africain. Cette transition vers un partenariat axé sur la formation et la coopération témoigne de la volonté des deux pays de s'adapter aux réalités contemporaines et de promouvoir la stabilité régionale.

Arouna Sidibé

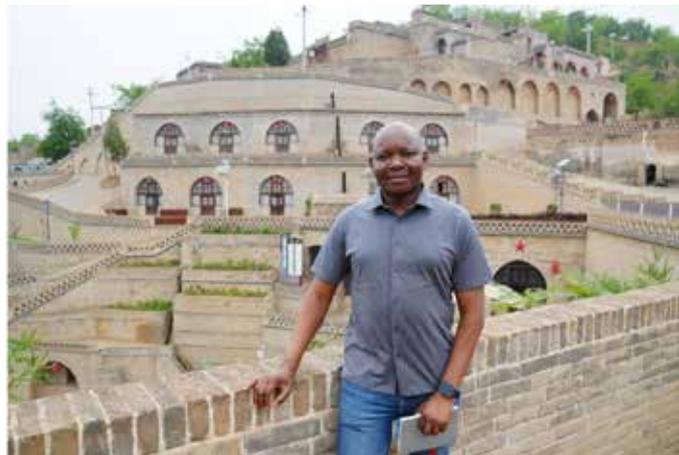
Village de Zhangjiata dans le Shanxi: Une carte postale nichée dans un massif montagneux



Zhangjiata est un ancien village qui relève du comté de Fangshan dans la province du Shanxi au Nord de la Chine. Logé au creux d'un massif montagneux, cette petite localité tranche par l'originalité de son architecture. Vieux de plus de 300 ans, Zhangjiata est devenu ces dernières années une véritable attraction touristique dans la province.

Visiter le village de Zhangjiata dans la province du Shanxi, c'est comme entreprendre un voyage dans le temps. Bâti à l'intérieur d'un massif montagneux, la petite localité charme par son architecture de génie. Comme une œuvre d'art taillée dans le flanc montagneux, Zhangjiata attire de nombreux touristes depuis ces dernières années.

Du haut de ses 400 ans d'histoire, le village a retrouvé son lustre d'antan grâce à la revitalisation rurale. La plupart des maisons ont été réhabilitées avec leurs caractéristiques anciennes. Il comprend 36 cours reliés entre eux un complexe dédales qui perd facilement le visiteur du jour. Les habitations troglodytes témoignent de l'ingéniosité des fondateurs de Zhangjiata. Il a fallu faire



preuve de courage et d'imagination pour fonder cette localité nichée dans les hauteurs où l'accès relève déjà d'un parcours du combattant. Confrontés à l'obstacle du relief, les premiers habitants de Zhangjiata ont fait le choix de faire des montagnes des alliées. C'est pourquoi ils ont taillé les habitations dans le flanc du massif montagneux. Dans ce décor bucolique, la modernité et la tradition se côtoient dans une complicité extraordinaire. On trouve dans cette bourgade

toutes les commodités de la vie moderne. Un système très efficace d'évacuation des eaux de pluies permet aux maisons de résister à l'érosion. L'électricité et l'eau courante facilitent le quotidien de ses habitants.

D'ailleurs, ces derniers, très accueillants, invitent aisément les touristes dans l'intimité de leur maison. C'est le cas de la sexagénaire Han Xiuling qui a ravi la vedette à la guide en ouvrant grandement ses portes aux

visiteurs du jour. A l'intérieur, il fait bon vivre. L'album photo de la famille et de quelques touristes est disposé sur grande table. Mme Han raconte en quelques mots l'histoire de sa famille. Très souriante, elle vit à Zhangjiata depuis 40 ans et s'y épanouit très bien.

Témoignage vivant d'une lointaine époque, Zhangjiata est une sorte de musée à ciel ouvert. Les objets du quotidien de ses premiers habitants sont conservés et participent à rap-

peeler les passés de la localité. Des meules traditionnelles aux ustensiles de cuisine en passant par les lits, tout est préservé à Zhangjiata. Le visiteur du jour que j'étais a pu découvrir des similarités entre des objets d'ici avec ceux de la culture africaine. En effet, les lits dans ce village sont en fait de petits murs rectangulaires érigés à l'intérieur des maisons. L'intérieur est rempli de terre tapissée sur laquelle sont disposées les nattes. On trouve des modèles identiques au

Burkina Faso d'où je suis originaire. Même les nattes présentent de manière identique la même texture que à celles que l'on trouve dans mon pays.

L'attractivité de Zhangjiata a encouragé des entrepreneurs à initier des activités génératrices de revenus. On y trouve de pittoresques chambres d'hôtes très bien équipées. On peut également savourer du café ou du thé accompagné de biscuits locaux dans de jolis

cafétérias ou maisons de thé. Grâce à son aspect qui sort de l'ordinaire et aux grandes initiatives de restauration, Zhangjiata est devenue une destination touristique prisée en Chine. Selon les confidences d'un responsable du village, plus de 280 000 touristes ont visité la localité pendant la fête du printemps, le nouvel an chinois 2024. Au-delà de l'architecture originale de Zhangjiata, les scènes de la culture locale sont montrées avec faste aux touristes. A notre passage,





nous avons pu assister à un spectacle d'un mariage traditionnel représenté par des acteurs haut en couleurs.

Zhangjiata est la traduction éloquent que l'histoire et la culture sont des sources de revitalisation des campagnes en Chine. Grâce à la réhabilitation de ce village ancien,

les conditions de vie des habitants se sont considérablement améliorées. L'économie du tourisme a transformé quantitativement le quotidien des populations. En plus l'histoire et la culture ont été réhabilitées et sont célébrées chaque jour. La revitalisation rurale a littéralement porté ses fruits dans le comté de Fangshan. Zhangjiata a été reconnu

comme village modèle pour la revitalisation rurale dans la province du Shanxi en 2022. Cette localité vaut simplement un détour pour découvrir un pan du passé et l'esprit d'initiative de ses premiers habitants.

Source : cgtn.com





Championnat de basket: Les qualifiés et les relégués

La saison sportive de la fédération malienne de basket-ball (FMBB) tire vers sa fin. Compétition phare de la FMBB, le championnat national de première division a rendu le verdict de sa première étape avec l'officialisation des clubs relégués et ceux qualifiés pour le carré d'as en hommes aussi bien que chez les dames.

Dans un courriel adressé aux secrétaires généraux des clubs, la FMBB fait le point officiel de la phase aller-retour de son championnat national de première division. Avec 8 clubs, cette étape de la Ligue 1 Orange a été disputée en 14 journées sur le tableau masculin. Soit autant chez les dames.

A l'issue des 14 matchs, le Stade malien de Bamako Messieurs a dominé les débats avec 26 points après avoir remporté 12 rencontres et en perdu seulement 2. Les Blancs de Bamako ont été suivis, au classement, par l'AS Réal de Bamako (25 points), le Djoliba AC (24 points) et l'Usfas (20 points).

Pour la suite de la compétition, ces quatre formations disputeront le carré d'as dont les deux premiers se qualifient pour le Play-off pour déterminer le champion du Mali. Le même système sera appliqué sur le tableau féminin dont la première étape a été également dominée par le Stade malien de Bamako (28 points). Un parcours dans faute de la part des Dames de Sotuba qui ont remporté les 28 points possibles des 14 journées.

A la 2e place, l'on retrouve l'Usfas (24 points) talonnée par l'AS Police (24 points) et l'Attar Club de Kidal (22 points). En revanche, le Signi de Kayes, l'AS Commune I (Dames), le Centre Bintou Dembélé et l'AS Mandé (Messieurs) sont relégués en 2e division.

Alassane Cissouma
MALI TRIBUNE



Bélier (21 mars - 19 avril)

À votre plus grande surprise, un sentiment amical pourrait se transformer en quelque chose de plus tendre. Osez-vous vous déclarer et tenter la grande aventure ou le risque de perdre cet être cher prendra-t-il le dessus ?

Cette journée peut être très favorable à la réussite ou au statut social, il suffit de vous en donner les moyens. N'hésitez pas à en faire un peu trop pour que l'on vous remarque, cela devrait porter ses fruits cette fois-ci.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Vous multipliez les disputes et les reproches sans fondement et vous allez même jusqu'à penser que votre partenaire en est responsable. Il ne tient qu'à vous d'enterrer la hache de guerre. C'est le seul moyen pour que la paix revienne.

Si vous voulez voir évoluer vos projets, retrouvez vos manches et mettez-vous au travail. Vu le retard accumulé, c'est le moins que vous puissiez faire pour parvenir à vos fins.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

L'amour vous fera tourner la tête, mais vous la garderez bien calée sur vos épaules. Jouissez pleinement de l'amour et de la vie, sans vous poser trop de questions. Cette journée vous sera très bénéfique quelle que soit votre situation.

Vous serez amené à prendre des initiatives dans le cadre de votre travail. Les bonnes idées afflueront mais dans un ordre un peu dispersé ; il faudra faire le tri et les regrouper de manière productive.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Vous donnerez la priorité à votre vie de famille. Vous voudrez vous sentir proche de vos enfants et de votre partenaire. Pour cela, organisez des sorties en commun.

Votre réalisme revient en force. Tout ce qui est lié aux démarches officielles ou juridiques, est favorisé. Profitez-en pour régler toutes les formalités administratives en retard.



Lion (22 juillet - 23 août)

L'heure n'est pas au badinage, les tentatives de dialogues pourraient se traduire par des éclats de voix. Restez prudent et diplomate, évitez les rapports de force.

Votre envie de vivre et de compenser certaines frustrations déséquilibre vos finances. Gare aux retombées catastrophiques sur votre budget ! Soyez un peu plus raisonnable.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Vous baignez dans une atmosphère idyllique. Vous gagnerez en intensité passionnelle mais aussi en sécurité affective. Vos proches vous apporteront toute la tendresse que vous attendiez.

Vous serez le premier surpris par les bons résultats obtenus dans votre travail. Vous pensiez peut-être n'avoir pas donné le meilleur de vous-même. Il faut croire que cela a tout de même suffi à vous couvrir de lauriers. Tant mieux, savourez cet instant !



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Vous n'aurez qu'une envie, vous évader quelques jours avec votre partenaire, vous renforcerez ainsi votre complicité et vous éprouverez même un net regain de passion. Célibataire, cette journée semble propice à une rencontre. À moins qu'une ancienne relation refasse surface...? Peu importe, cela vous mettra du baume au cœur !



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Célibataire, votre vie sentimentale n'a que peu de chance de prendre une tournure stable. La vie de couple s'annonce mouvementée aujourd'hui. Vous ne serez d'accord sur rien ! Vous ne laisserez passer aucune occasion de vous disputer.

Les relations avec l'étranger présenteront quelques difficultés mais ne vous laissez pas décourager. Vous pouvez réussir même loin de vos bases.



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Vous voudrez trop en faire et vous risquez de vous faire remettre à votre place. Laissez les autres assumer leurs responsabilités, vous ne serez pas toujours là pour jouer les sauveurs.

Vous entrez en contact avec des personnes étrangères et cela va réveiller votre désir de voyager ! Patience ! Pour l'instant les vacances ne sont pas au programme de votre planning chargé.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Votre côté lunatique commence à agacer votre entourage. Vous devriez essayer de vous contrôler ! Pour calmer un climat tendu en famille ou en couple, il est temps de verbaliser vos états d'âme si besoin ou de prendre du recul, mais ne laissez pas vos émotions prendre le dessus.

Secteur privilégié, il ne sera pas pour autant de tout repos. Maintenez le cap quoi qu'il arrive et vous connaîtrez la réussite.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Célibataire, quelqu'un dont vous attendiez beaucoup ne vous montrera pas l'attention que vous espériez. Vous multiplierez les contacts virtuels ou non, et vous n'aurez guère envie de vous fixer. Vos relations avec votre partenaire perdront un peu de leur intensité habituelle.

Vous avez des projets plein la tête, et une grande envie de les réaliser. Attention à ne pas vous jeter tête baissée dans la mêlée.



Poisson (19 février - 21 mars)

Une bonne surprise est possible. Certains pourraient retrouver un être aimé et renouer des liens plus raisonnés.

Évitez de provoquer des rivalités par votre comportement inquisiteur, parfois même capricieux, avec ceux qui travaillent avec vous. En jouant ce rôle, vous risquez de vous retrouver tout seul.



L'information est l'oxygène des temps modernes

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS



Pour tous renseignements, abonnements, reportages, publicités, annonces ... n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23